

Assurance professionnelle à tarifs préférentiels pour les membres de l'UPSFB

En tant que membre de l'UPSFB en ordre de cotisation , vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels pour votre assurance professionnelles

2 possibilités s'offrent à vous :

- **Une assurance groupe :** Il s'agit d'une assurance contractée au nom de l'union professionnelle pour bénéficier d'un tarif de groupe, à laquelle vous pouvez souscrire en tant que membre souscrivez
 - **Une assurance individuelle :** il s'agit d'une assurance contractée à votre nom qui peut également faire partie d'un « pac » de couverture en fonction de vos besoins. En tant que membre, vous bénéficier d'un tarif avantageux.
-

Dans les deux cas vous êtes tenues de rester membres de l'UPSFB pour garantir votre couverture.

1. L'assurance groupe

Il est possible de **souscrire** à cette assurance **chaque 1er jour du mois**, pour tout **changement** de code pendant l'année, des **frais administratifs** de 20 euros vous seront facturés

L'annulation, est possible par l'envoi d'un mail, 2 mois avant le 31 décembre.

PRIMES DE L'ASSURANCE RC PROFESSIONS MÉDICALES À PARTIR DU 01/01/2023

Contrat 7.B75.961 : Salariées en clinique –Prime annuelle

Cat. 1 = Sage-femme salariée = 75 €

Cat. 2 = Sage-femme salariée –chef = 85 €

Contrat 7.B75.749 : Indépendantes – Prime annuelle

Cat. 3 = Sage-femme sans accouchements = 105 €

Cat. 4 = Sage-femme avec accouchements = 1.110 €

Cat. 5 = Sage-femme Coordinatrice = 130 €

Cat 6 = Cat 3 + Extension INAMI = 230 €

Cat 7 = Cat 4 + Extension INAMI = 1.225€

Code 8 = Cat 5 + INAMI = 255€

Code 9 = Cat 4 + Paquet * = 770€

Code 10 = Cat 9 + INAMI = 895€

Code 11 = Extension INAMI = 120€

***PAQUET = ensemble de deux autres assurances dommages Baloise (incendie – voiture).**

Les sages –femmes qui effectuent des accouchements de manière indépendante :

• doivent respecter les prescriptions légales et “l'avis du conseil Fédéral des

sages –femmes concernant les sages-femmes qui réalisent des accouchements sous leur propre responsabilité.”

• ont l'obligation d'assistance en cas d'accouchements par une sage-femme senior qui a une expérience en accouchements et cela pendant les 2 premières années de leur pratique.

CAPITAUX ASSURES

RC professionnelle Salariées Indépendantes

Dommages corporels 5.000.000 7.500.000

Autres dommages 500.000 500.000

Garantie totale/année 5.500.000 7.500.000

Protection Juridique

Recouvrement 40.000 IDEM

Défense en justice 40.000 IDEM

Insolvabilité des tiers 12.500 IDEM

Caution pénale à l'étranger 40.000 IDEM

Droit du travail individuel 6.250 IDEM

Traitements des plaintes 2.500 IDEM

INAMI (si souscrite) 10.000 IDEM

Franchises

RC professionnelle : pas de franchise

Protection Juridique: 250 €

Pour celles qui le désirent, il est possible de souscrire une assurance complémentaire couvrant les litiges avec l'INAMI.

Infos & renseignements :

- Pascal Vanden Dooren & Philippe Kestermans
- Tel : 067/22.20.37 - GSM : 0478/684600
- Mail : pascal@invest-conseils.be & philippe@invest-conseil.be
- Web : www.invest-conseil.be

2. L'assurance individuelle

Tarifs RC Professionnelle proposés par l'Association UPSFB

Tarif hors Protection Juridique Prime annuelle TTC	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
STATUT	Tarif Compagnie	Tarif pour UPFSB	2 contrats souscrits	3 contrats souscrits
Indépendante 100%	1.088 €	924,58 €	815,80 €	761,41 €
Indépendante temps partiel	543,36 €	462,28 €	407,90 €	380,73 €

Tarif pour Sage-Femme pratiquant les accouchements à domicile et/ou en maison de naissance

Tarif avec PJ Intégrée Prime annuelle TTC	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
STATUT	Tarif Compagnie	Tarif pour UPSFB	2 contrats souscrits	3 contrats souscrits
Indépendante 100%	1.126 €	962,83 €	854,05 €	799,66 €
Indépendante temps partiel	582,10 €	500,53 €	446,14 €	418,98 €

Tarif pour Sage -Femme pratiquant les accouchements à domicile et/ou en maison de naissance

Vos avantages si vous souscrivez la RC Professionnelle par l'intermédiaire de votre association

1. Gratuité de votre RC Exploitation comprise dans votre RC Professionnelle.
2. Réduction 1 : RC Professionnelle si adhésion à l'association UPSFB. (Tarif 2).
Réduction 2 : RC Professionnelle + souscription RC Habitation ou top Bureau – Commerce (Tarif 3.)
Réduction 3 : RC Professionnelle + souscription RC Habitation + RC Auto ou H24 (Accident vie privée & vie Professionnelle). (Tarif 4).

Remise cash back

Nous vous octroyons une remise de 10% sur vos primes , si bonnes conditions statistiques- sinistre en 2025 sur l'ensemble de vos assurances liées à votre profession : Habitation /cabinet – Auto – H24 (accident vie privée et vie professionnelle

Protection Juridique étendue

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance protection Juridique étendue

Statut	Tarif (2025 TTC)	Tarif & Capitaux étendus (2025 TTC)
Sage - Femme	220 € /an	330 € / an
Débutant	110 € /an	220 € / an
Stagiaire	110 € /an	220 € / an
Assistant	110 € /an	220 € / an

Autres avantages liés à votre affiliation

- Nous vous offrons une réduction des frais sur l'ensemble des contrats d'épargne pension – épargne long terme – Plan INAMI – Plan PLCI – EIP (société).
- Concernant votre avantage pension INAMI (650,36 € /2025), nous nous chargeons de toutes les démarches administratives.

Infos & renseignements :

- Pascal Vanden Dooren & Philippe Kestermans
- Tel : 067/22.20.37 - GSM : 0478/684600
- Mail : pascal@invest-conseils.be & philippe@invest-conseil.be
- Web : www.invest-conseil.be